

Assemblée générale de l'OMPI

Quarante-septième session (22^e session ordinaire)
Genève, 5 – 14 octobre 2015

QUESTIONS CONCERNANT LE COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE (IGC) : PROPOSITION DU KENYA, DU MOZAMBIQUE, DE LA NORVÈGE, DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE, DU SAINT-SIÈGE ET DE LA SUISSE À L'INTENTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI

Document établi par le Secrétariat

1. Dans une communication datée du 7 septembre 2015, reproduite à l'annexe du présent document, la délégation de la Suisse, au nom des délégations du Kenya, du Mozambique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Saint-Siège et de la Suisse, a demandé que sa contribution intitulée "Proposition en vue du renouvellement du mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2016-2017 soumise à la cinquante-cinquième série de réunions des assemblées de l'OMPI par le Kenya, le Mozambique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Saint-Siège et la Suisse" soit diffusée en tant que document de travail pour examen au titre du point 17 de l'ordre du jour de la quarante-septième session (22^e session ordinaire) de l'Assemblée générale de l'OMPI, intitulé "Questions concernant le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)".

2. *L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à examiner la communication figurant à l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

Traduction d'une lettre datée du 7 septembre 2015

adressée par : Affaires juridiques et internationales
Institut fédéral de la propriété intellectuelle
Stauffacherstrasse 65/59 g
3003 Berne

à : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20

Objet : Proposition en vue du renouvellement du mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2016-2017 soumise à la cinquante-cinquième série de réunions des assemblées de l'OMPI par le Kenya, le Mozambique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Saint-Siège et la Suisse

Madame, Monsieur,

Au nom des délégations du Kenya, du Mozambique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Saint-Siège et de la Suisse, j'ai le plaisir de soumettre à la cinquante-cinquième série de réunions des assemblées de l'OMPI, qui se tiendra du 5 au 14 octobre 2015, une proposition concernant le renouvellement du mandat et le programme de travail du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) pour le prochain exercice biennal (2016-2017). Cette proposition est à examiner au titre du point 17 de l'ordre du jour. Une note explicative sur la proposition est jointe à la présente pour information.

./.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser ces documents.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Martin Girsberger

Pièce jointe : Proposition de décision sur le point 17 de l'ordre du jour

PROPOSITION DE DÉCISION SUR LE POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR "QUESTIONS CONCERNANT LE COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE (IGC)"

Proposition en vue du renouvellement du mandat de l'IGC pour l'exercice 2016-2017, soumise à la cinquante-cinquième série de réunions des assemblées de l'OMPI par le Kenya, le Mozambique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Saint-Siège et la Suisse

Compte tenu des recommandations du Plan d'action pour le développement et prenant acte des progrès accomplis, l'Assemblée générale de l'OMPI décide de renouveler le mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "le comité") de la façon suivante :

- a) au cours du prochain exercice biennal (2016-2017) et sans préjuger des travaux menés dans d'autres instances, le comité continuera d'accélérer ses travaux, en s'engageant pleinement et de manière ouverte, en ce qui concerne les négociations sur la base d'un texte en vue de parvenir, pendant l'exercice biennal 2016-2017, à un accord sur le texte d'un ou de plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs à la propriété intellectuelle, qui garantiront une protection efficace et équilibrée des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.
- b) En coopération avec les États membres, le président du comité ou un rapporteur désigné par le président de l'Assemblée générale mettra au point, avant la fin de 2015, un programme de travail fondé sur des méthodes de travail viables pour l'exercice biennal 2016-2017. Un programme de travail général est présenté dans le tableau ci-dessous à des fins d'orientation. Le comité adoptera ce programme de travail à sa première session du nouvel exercice biennal. Ce programme prévoit six sessions du comité, notamment des discussions thématiques, des débats transversaux et des bilans, ainsi que des réunions à l'intention des ambassadeurs et des hauts fonctionnaires des différents pays. La durée totale des sessions du comité ne dépassera pas 36 jours.
- c) Le comité est prié de soumettre à l'Assemblée générale, à sa session de 2016, le texte d'un ou de plusieurs instruments juridiques internationaux en l'état au moment considéré, pour information et observations.
- d) Le comité est prié de faire une recommandation à l'Assemblée générale, à sa session de 2017, sur les travaux futurs, notamment la convocation d'une conférence diplomatique, la poursuite des négociations sur un ou plusieurs instruments juridiques internationaux concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, ou la conclusion de ces négociations.
- e) Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le comité mènera ses travaux en s'appuyant sur les activités qu'il a déjà réalisées et utilisera comme base de négociation tous les documents de travail de l'OMPI, dont les documents WIPO/GRTKF/IC/28/4, WIPO/GRTKF/IC/28/5 et WIPO/GRTKF/IC/28/6, ainsi que toute autre contribution écrite des membres.
- f) L'Assemblée générale demande au Bureau international de continuer d'apporter son assistance au comité en mettant à la disposition des États membres, aussi efficacement que possible, les compétences nécessaires et les ressources financières permettant la participation d'experts de pays en développement et de PMA selon la formule établie.

L'Assemblée générale prend note de la possibilité pour les membres du comité de demander la réalisation d'études ou de soumettre des exemples afin de nourrir le débat sur les objectifs et les principes, ainsi que sur chaque article proposé, y compris en présentant des exemples d'objets pouvant bénéficier d'une protection et d'objets qu'il n'est pas prévu de protéger, et des exemples de lois nationales. Toutefois, les exemples et études ne doivent pas retarder l'avancement des travaux ou établir des conditions préalables aux négociations sur la base d'un texte.

Programme de travail du comité pour 2016-2017

Dates indicatives	Activité
Février 2016	<p data-bbox="619 338 1050 371">Vingt-neuvième session de l'IGC</p> <ul data-bbox="667 409 1445 712" style="list-style-type: none"><li data-bbox="667 409 1445 510">• Débattre le sujet déterminé dans le cadre de l'accord conclu entre le président, ou le rapporteur désigné par le président, et les États membres.<li data-bbox="667 510 1445 712">• Les membres décident si cette session devrait être consacrée à des discussions thématiques, à des débats transversaux ou à un bilan de la situation, ou s'il convient de convoquer une réunion à l'intention des ambassadeurs et des hauts fonctionnaires des différents pays. <p data-bbox="619 745 767 779">Cinq jours*</p>
Avril 2016	<p data-bbox="619 848 979 882">Trentième session de l'IGC</p> <ul data-bbox="667 920 1445 1223" style="list-style-type: none"><li data-bbox="667 920 1445 1021">• Débattre le sujet déterminé dans le cadre de l'accord conclu entre le président, ou le rapporteur désigné par le président, et les États membres.<li data-bbox="667 1021 1445 1223">• Les membres décident si cette session devrait être consacrée à des discussions thématiques, à des débats transversaux ou à un bilan de la situation, ou s'il convient de convoquer une réunion à l'intention des ambassadeurs et des hauts fonctionnaires des différents pays. <p data-bbox="619 1256 767 1290">Cinq jours*</p>
Juillet 2016	<p data-bbox="619 1359 1070 1393">Trente et unième session de l'IGC</p> <ul data-bbox="667 1431 1445 1733" style="list-style-type: none"><li data-bbox="667 1431 1445 1532">• Débattre le sujet déterminé dans le cadre de l'accord conclu entre le président, ou le rapporteur désigné par le président, et les États membres.<li data-bbox="667 1532 1445 1733">• Les membres décident si cette session devrait être consacrée à des discussions thématiques, à des débats transversaux ou à un bilan de la situation, ou s'il convient de convoquer une réunion à l'intention des ambassadeurs et des hauts fonctionnaires des différents pays. <p data-bbox="619 1767 767 1800">Cinq jours*</p>

Dates indicatives	Activité
Octobre 2016	<p data-bbox="619 237 890 273">Assemblée générale</p> <ul data-bbox="667 309 1449 407" style="list-style-type: none"><li data-bbox="667 309 1449 407">• Le comité est prié de soumettre à l'Assemblée générale le texte d'un ou de plusieurs instruments juridiques pour information et observations.
Février 2017	<p data-bbox="619 477 1066 512">Trente-deuxième session de l'IGC</p> <ul data-bbox="667 548 1449 853" style="list-style-type: none"><li data-bbox="667 548 1449 647">• Débattre le sujet déterminé dans le cadre de l'accord conclu entre le président, ou le rapporteur désigné par le président, et les États membres.<li data-bbox="667 651 1449 853">• Les membres décident si cette session devrait être consacrée à des discussions thématiques, à des débats transversaux ou à un bilan de la situation, ou s'il convient de convoquer une réunion à l'intention des ambassadeurs et des hauts fonctionnaires des différents pays. <p data-bbox="619 887 767 922">Cinq jours*</p>
Avril 2017	<p data-bbox="619 985 1066 1021">Trente-troisième session de l'IGC</p> <ul data-bbox="667 1057 1449 1361" style="list-style-type: none"><li data-bbox="667 1057 1449 1155">• Débattre le sujet déterminé dans le cadre de l'accord conclu entre le président, ou le rapporteur désigné par le président, et les États membres.<li data-bbox="667 1160 1449 1361">• Les membres décident si cette session devrait être consacrée à des discussions thématiques, à des débats transversaux ou à un bilan de la situation, ou s'il convient de convoquer une réunion à l'intention des ambassadeurs et des hauts fonctionnaires des différents pays. <p data-bbox="619 1395 767 1431">Cinq jours*</p>
Juillet 2017	<p data-bbox="619 1494 1066 1529">Trente-quatrième session de l'IGC</p> <ul data-bbox="667 1565 1449 1803" style="list-style-type: none"><li data-bbox="667 1565 1449 1664">• Débattre le sujet déterminé dans le cadre de l'accord conclu entre le président, ou le rapporteur désigné par le président, et les États membres.<li data-bbox="667 1668 1449 1803">• Les membres décident si cette session devrait être thématique, transversale ou de bilan, ou s'il convient de convoquer une réunion à l'intention des ambassadeurs et des hauts fonctionnaires des différents pays. <p data-bbox="619 1836 767 1872">Cinq jours*</p>

Dates indicatives	Activité
Octobre 2017	<p data-bbox="619 241 890 277">Assemblée générale</p> <ul data-bbox="671 309 1442 577" style="list-style-type: none"><li data-bbox="671 309 1442 577">• Le comité est prié de faire une recommandation sur les travaux futurs, notamment la convocation d'une conférence diplomatique, la poursuite des négociations sur un ou plusieurs instruments juridiques internationaux concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, ou la conclusion de ces négociations.

* Les six jours restants peuvent être ajoutés à n'importe quelle session et seront répartis par le comité selon les besoins.

Note explicative concernant la proposition en vue du renouvellement du mandat de l'IGC pour l'exercice 2016-2017, soumise à la cinquante-cinquième série de réunions des assemblées de l'OMPI par le Kenya, le Mozambique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Saint-Siège et la Suisse

A. Introduction

La session de 2015 de l'Assemblée générale de l'OMPI devra se prononcer sur le renouvellement du mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) pour l'exercice 2016-2017. Le projet de mandat ci-joint, qui contient des pistes possibles pour aller de l'avant, vise à faciliter l'élaboration de ce mandat renouvelé. Le projet de mandat a été mis au point par un groupe informel de pays et a fait l'objet de consultations avec de nombreuses autres délégations.

Le projet de mandat reprend dans la mesure du possible les termes du mandat actuel pour 2014-2015. Des explications sur les dispositions du projet de mandat, et les changements apportés par rapport au mandat actuel, figurent ci-dessous.

B. Observations sur le projet de mandat

1) Chapeau

Le chapeau du mandat actuel pour l'exercice 2014-2015 a été repris *in extenso* dans le projet de mandat pour l'exercice 2016-2017.

2) Paragraphe a)

Le libellé du paragraphe a) du projet de mandat pour l'exercice 2016-2017 est très similaire à celui du paragraphe a) du mandat de l'IGC pour l'exercice 2014-2015. La notion de propriété intellectuelle a été introduite dans le paragraphe pour attirer l'attention des États membres sur ce sujet. Il convient de rappeler que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) est l'instance compétente pour examiner et régir les questions se rapportant à la propriété intellectuelle. L'intention n'est cependant pas de laisser de côté les autres préoccupations et les différentes dimensions des questions examinées dans le cadre d'autres instances. Par ailleurs, le mot "équilibrée" a été ajouté dans le paragraphe ("une protection efficace et équilibrée") afin de s'assurer que tous les points de vue soient pris en considération.

3) Paragraphe b)

Comparé au paragraphe b) du mandat pour l'exercice 2014-2015, le paragraphe b) du mandat pour l'exercice 2016-2017 a été restructuré pour garantir un fonctionnement rationalisé et plus efficace de l'IGC. Le nouveau mandat ne comprend pas de programme de travail détaillé, mais prévoit que le président du comité ou un rapporteur désigné par le président décide, avec les États membres, des thèmes de négociation et du type de sessions à tenir avant la fin de 2015. Cette approche offrirait au comité la possibilité de fixer lui-même son emploi du temps et permettrait de retirer des questions éventuellement litigieuses de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Il est aussi prévu que le plus grand nombre possible de décisions soient prises au niveau de l'IGC, évitant ainsi de surcharger l'Assemblée générale.

Une autre raison de renoncer à un programme de travail trop prescriptif est le degré de souplesse que cela pourrait ménager dans les négociations : le projet de mandat propose plusieurs options de discussions ou de réunions à tenir pendant l'exercice biennal, sans fixer à l'avance un calendrier déterminant quels types de débats devraient être organisés ou quelle

devrait être leur durée. La nouvelle approche donnerait à l'IGC la marge de manœuvre nécessaire pour utiliser le plus efficacement possible chacun des 36 jours à sa disposition, de manière à tenir des discussions ayant le potentiel de faire avancer le processus vers sa conclusion. En cas de besoin, l'IGC pourrait ainsi décider de modifier son programme ou le type de discussions prévues pendant l'exercice biennal 2016-2017, changements qui seraient impossibles si l'Assemblée générale de l'OMPI incluait un programme de travail détaillé dans le mandat.

4) Paragraphe c)

Le paragraphe c) est un ajout et n'existait pas dans le mandat pour l'exercice 2014-2015. En vue d'économiser du temps et de l'énergie, le comité est prié, dans ce paragraphe, de soumettre à la session de 2016 de l'Assemblée générale les résultats de ses travaux réalisés à ce stade. Il ne serait dès lors plus nécessaire de rédiger un rapport ou de formuler des recommandations, et encore moins de dresser un bilan ou de prendre d'autres mesures. Par le passé, ces documents se sont révélés controversés et le comité a été forcé de consacrer un temps considérable à leur élaboration, au détriment des débats de fond. Si aucun rapport ni aucune recommandation ne sont exigés, le comité pourra se concentrer uniquement sur ses travaux de fond.

5) Paragraphe d)

Dans ce paragraphe, l'IGC est prié de faire une recommandation sur les travaux futurs à la session de 2017 de l'Assemblée générale de l'OMPI et il dispose de plusieurs options quant à la façon de procéder à la fin de l'exercice biennal. Si l'objectif de l'IGC est clairement énoncé au paragraphe a) ("...en vue de parvenir, pendant l'exercice biennal 2016-2017, à un accord sur le texte..."), les possibilités expressément mentionnées au paragraphe d) comprennent la convocation d'une conférence diplomatique, la poursuite des négociations ou leur conclusion. Offrir ce choix à l'IGC devrait donner aux États membres suffisamment de souplesse pour décider comment procéder à la fin de l'exercice biennal, en introduisant dans le même temps une idée de finalité dans les travaux du comité.

6) Paragraphe e)

Le libellé du paragraphe e) du projet de mandat pour l'exercice 2016-2017 reste inchangé par rapport au paragraphe c) du mandat de l'IGC pour l'exercice 2014-2015, à l'exception des références aux documents qui ont été actualisées.

7) Paragraphe f)

Le libellé du paragraphe f) du projet de mandat pour l'exercice 2016-2017 reste inchangé par rapport au paragraphe e) du mandat de l'IGC pour l'exercice 2014-2015.

8) Paragraphe final non numéroté

Le libellé du paragraphe final non numéroté du projet de mandat pour l'exercice 2016-2017 reste inchangé par rapport au même paragraphe du mandat de l'IGC pour l'exercice 2014-2015.

[Fin de l'annexe et du document]